Mandat de domiciliation SEPA

Référence du mandat : **C** | | | | | | | | **R E F C H** | | | | | | | | | | | | | | | |

(à remplir par la Recette communale)

En signant ce formulaire, vous autorisez la Ville de Luxembourg à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Ville de Luxembourg. Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identification du créancier

Identifiant unique du créancier :	LU55 ZZZ 0000 0000 0939 9002 036
Nom du créancier :	Recette communale de la Ville de Luxembourg
Adresse du créancier :	3, rue du Laboratoire L – 1911 Luxembourg

Identification du débiteur

Numéro client : C | | | | | | | |

Nom et Prénom / Raison sociale :

Adresse postale :

Identification du mandat

facture chauffage urbain relative au lieu de consommation sis :

Numéro objet : C H | | | | | | | | | | | | | | | |

Identification du titulaire du compte

Nom du tiers débiteur* :

Adresse postale du tiers débiteur*:

Signature du tiers débiteur*:

***uniquement si le titulaire du compte est différent du débiteur**

Nom de la banque :

Code BIC de la banque :

Numéro de compte à débiter sous format IBAN :

Type de paiement : Récurrent

Date : **Lieu :** **Signature :**

Le présent formulaire **doit** être retourné **par la voie postale à** : Recette communale de la Ville de Luxembourg
3, rue du Laboratoire
L – 1911 Luxembourg

Avis importants : Le mandat de domiciliation peut *uniquement* être modifié ou révoqué auprès du service des ordres de domiciliation de la Ville de Luxembourg, joignable par téléphone au 4796-2919 ou 4796-3147, par fax au 22 03 36, par courriel au recette@vdl.lu ou par voie postale au 3, rue du Laboratoire à L-1911 Luxembourg.

Il est de votre responsabilité de vérifier régulièrement vos extraits bancaires, la Recette communale n'est pas obligée de vous informer d'éventuels refus de paiement de la part de votre banque. Les frais résultant d'un tel refus sont à votre charge et les montants non encaissés doivent être réglés par virement bancaire dans les meilleurs délais.

La Recette communale se réserve le droit de révoquer le prélèvement automatique à tout moment.

Recette communale
3, rue du Laboratoire
L-1911 Luxembourg

Téléphone : 4796-2919 ou -3147
Fax : 22 03 36
E-Mail : recette@vdl.lu

Heures d'ouverture de la caisse :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45